



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3083

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon - Rillieux la Pape - Lyon 6° - Lyon 3° - Lyon 2° - Lyon 4°

objet : Collèges publics - Dotations complémentaires 2018

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3083**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon - Rillieux la Pape - Lyon 6° - Lyon 3° - Lyon 2° - Lyon 4°

objet : **Collèges publics - Dotations complémentaires 2018**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Attribution de dotations complémentaires en faveur des collèges

En sus de la dotation annuelle adoptée le 17 septembre 2018 (délibération n° 2018-2987), des dotations complémentaires peuvent être versées aux collèges pour des dépenses qu'ils ne peuvent pas financer.

1° - Collège Plan du Loup à Sainte Foy les Lyon

Le budget et le fond de roulement du collège sont affectés par le coût élevé d'un contrat de location de copieurs souscrit par le collège avec la société RISO. La précédente direction du collège a en effet accepté un contrat avec des clauses financières élevées. Il est proposé d'attribuer une dotation complémentaire de 9 000 € à l'établissement dans l'attente d'une nouvelle étude de ce contrat.

2° - Collège Maria Casarès à Rillieux la Pape

Une fuite d'eau, en cours de résolution, a entraîné un surcoût de dépenses pour lequel le collège a sollicité une dotation complémentaire de 9 500 € à l'établissement, qu'il est proposé d'attribuer.

3° - Collège Vendôme à Lyon 6°

En raison de l'évolution des tarifs du chauffage urbain, le collège sollicite une dotation complémentaire afin de prendre en charge un surcoût de dépenses de chauffage. Il est proposé d'attribuer une dotation complémentaire de 15 500 € à l'établissement.

Par ailleurs, la fin du marché pour l'accompagnement à pied des élèves demi-pensionnaires jusqu'au lycée Édouard Herriot nécessite de permettre au collège de faire face aux dépenses d'accompagnateurs. Il est proposé d'attribuer une dotation complémentaire de 4 000 € à l'établissement.

4° - Collège Lacassagne à Lyon 3°

En raison d'un historique financier difficile, le collège sollicite une dotation complémentaire afin d'abonder le fond de roulement au niveau du seuil recommandé, et de permettre au collège de retrouver une autonomie financière. Il est proposé d'attribuer une dotation complémentaire de 15 000 € à l'établissement.

II - Attribution de dotations de transports éducation physique et sportive (EPS) pour 3 collèges

Pour l'année scolaire écoulée il convient de verser une participation financière aux collèges suivants :

1° - Collège Ampère à Lyon 2°

Le collège sollicite une dotation complémentaire afin de prendre en charge l'organisation des transports EPS. La situation géographique de l'établissement et le manque d'équipements sportifs disponibles à proximité rendent complexe la programmation des activités sportives et le coût initial des transports a dû être réévalué en cours d'année. Il est proposé d'attribuer une dotation complémentaire de 4 700 € à l'établissement.

2° - Collège Vendôme à Lyon 6°

Le collège sollicite une dotation complémentaire afin de prendre en charge l'organisation des transports EPS. La situation géographique de l'établissement et le manque d'équipements sportifs disponibles à proximité rendent complexe la programmation des activités sportives et le coût initial des transports a dû être réévalué en cours d'année. Il est proposé d'attribuer une dotation complémentaire de 5 000 € à l'établissement.

3° - Collège les Chartreux Saint Charles à Lyon 4°

Par délibération du Conseil n° 2015-0854 du 10 décembre 2015, la Métropole a reconduit le dispositif existant pour les collèges privés. Une participation financière est accordée sur présentation des factures de l'année scolaire écoulée, dans la limite de 2 niveaux de classe et 10 séances. Il est proposé d'attribuer au collège les Chartreux Saint Charles une dotation de 4 200 € correspondant aux déplacements des classes de 6^{ème} et de 5^{ème} pour des séances de natation et d'athlétisme ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une dotation complémentaire de :

- 9 000 € au collège Plan du Loup à Sainte Foy les Lyon pour un surcoût de reprographie,
- 9 500 € au collège Maria Casarès à Rillieux la Pape pour un surcoût de viabilisation,
- 15 500 € au collège Vendôme à Lyon 6° pour un surcoût de viabilisation et de 4 000 € pour l'accompagnement des élèves à la demi-pension,
- 15 000 € au collège Lacassagne à Lyon 3° ;

b) - l'attribution d'une dotation pour le transport EPS de :

- 4 700 € au collège Ampère à Lyon 2°,
- 5 000 € au collège Vendôme à Lyon 6°,
- 4 200 € au collège privé les Chartreux Saint Charles pour ses dépenses de transports EPS au titre de l'année scolaire 2017-2018.

2° - La **dépense** en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P34O3330A pour les dotations complémentaires, soit un montant de 53 000 €.

3° - La **dépense** en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P34O3448A pour les dotations transport EPS, soit un montant de 13 900 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.